

## N.REVEL a présenté le Rapport “Charges et Produits”

Comme à chaque début d'été, le directeur de l'Union Nationale des Caisses d'Assurance Maladie (UNCAM), M. REVEL, a présenté aux partenaires sociaux le rapport « Charges et produits ». Ce rapport dévoile les pistes d'économies envisagées par l'Assurance maladie pour l'année suivante, à savoir un peu plus de 2 milliards d'euros pour l'année 2020.

Ces économies ne concernent que les actions propres à la CNAM et n'incluent donc pas les économies liées aux renégociations du prix des médicaments ou du probable déremboursement de l'homéopathie.

Pour 2020, le poste principal d'économie escompté sera les produits de santé (887 millions d'euros), notamment en incitant les médecins, et en sensibilisant à nouveau le grand public, à une diminution de la prescription d'antibiotiques.

Autres produits dans le viseur, les inhibiteurs de la pompe à proton (IPP), trop prescrits en France selon les statistiques internationales.

Pour atteindre cet objectif, le rapport prévoit de pouvoir faire “bénéficier d'un retour plus direct des économies générées par leurs pratiques de prescriptions” aux prescripteurs libéraux.

Suivant ce procédé, 30% des économies réalisées seraient redistribuées aux médecins généralistes.

Le rapport prévoit aussi cela pour les médicaments traitant le diabète de type 2 et les bio-similaires.

Il semblerait donc que, pour compenser la non augmentation des consultations, la CNAM s'oriente de plus en plus vers une augmentation de la rémunération à la performance. Ou tout du moins, ce qu'elle estime être la « performance », avec toutes les dérives que cela peut engendrer (sélection de patient, non ré-évaluation des consultations/actes, infantilisation du professionnel de santé, indicateur de qualité inadapté...).

Alors que nos syndicats représentatifs travaillent (?) sur l'élaboration de la nouvelle nomenclature, sans laisser filtrer une information au sujet de cette refonte, il est intéressant de souligner cette volonté de la CPAM de vouloir s'orienter vers une part de rémunération sur objectif.

Si pour notre profession de kinésithérapeute, nous ignorons encore quels indicateurs de qualité seront sélectionnés, nous pouvons d'ores et déjà, nous préparer à ce que l'Assurance Maladie nous propose une part de rémunération sur performance, prochainement.

Dans l'intérêt des patients et des professionnels, nous serons naturellement très attentifs aux modalités de cette mise en place.

Il s'agira d'avoir des objectifs clairs et atteignables, ainsi que des modalités d'application précises, à la différence de ce qu'avait obtenu le signataire de l'avenant 5, au sujet des ROSP.

Nous ne pourrions valider un mode de rémunération bancal, qui au lieu de récompenser les efforts de la profession pour être plus efficient, n'aurait que comme seul objectif de réaliser des économies.

Le rapport Aubert évoquait déjà ce type de financement, même s'il préconisait davantage un glissement de rémunération sur l'activité.

Si nous n'apparaissions pas directement dans ce rapport, les dépenses de kinésithérapie sont englobées dans le poste d'économie « maîtrise médicalisée des dépenses des prescriptions de soins paramédicaux » qui s'élève à 130 millions d'euros.

Pour mémoire, les économies envisagées sur ce poste pour l'année 2019 étaient de 120 millions d'euros. Nous pouvons donc nous attendre à un tour de vis supplémentaire sur le budget alloué à la kinésithérapie.

Les méthodes pour atteindre cet objectif, nous les connaissons : courrier envers les prescripteurs pour les inciter à libeller les ordonnances vers la cotation la moins rémunérée (AMK8/AMK6 par exemple), référentiels de rééducation pour patient standardisé, entre autres...


En regard de la récente vague de contrôle et de demande d'indus, nous pouvons craindre de figurer, aussi, dans la rubrique que l'Assurance Maladie nomme « Actions de lutte contre la fraude et les abus » (220 millions d'euros).

Les questionnements et inquiétudes, au sujet de cette vague de contrôle, ont été nombreux durant ce premier semestre 2019.

L'action concertée et organisée devient, aujourd'hui plus qu'essentielle. Défendons-nous ensemble, contre ce qui est perçu par la profession comme une injuste chasse aux sorcières.

Création des CPTS, restructuration de la nomenclature, chasse aux indus, réforme des retraites, la fin de l'année 2019 s'annonce très chaude.

Adhérer, c'est donner plus de poids à notre action, c'est s'impliquer à part entière dans la vie professionnelle, et, aussi, être informé des projets qui concernent notre profession.

 06.61.84.44.47

 [www.alize-kine.org](http://www.alize-kine.org)

 [contact@alize-kine.org](mailto:contact@alize-kine.org)

521, avenue de la libération Les mandarines  
bâtiment A1 06700 Saint Laurent du Var